

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU DIMANCHE, 11 JUIN 1797.

De Londres, le 30 Mai.

Suite de la Séance de la Chambre des Communes du 26.

M. Grey continue: „Qu'il me soit permis, maintenant que j'ai fixé le vrai sens de ma motion, de demander quel est le but et l'utilité d'une Chambre des Communes, et quel est l'état actuel de la représentation du peuple. En voyant ce qu'elle doit être, je ne puis m'empêcher d'examiner si elle a agi pour l'intérêt de la nation. A-t-elle surveillé la conduite des ministres? A-t-elle contrôlé les opérations du gouvernement exécutif? A-t-elle surtout été un fidèle gardien du trésor public? Au lieu d'avoir été attentive à tous ces grands objets, je crains bien qu'on ne trouve qu'elle a été négligente; qu'elle a été confiante, lorsqu'elle devoit prendre des informations; qu'elle a été obéissante, lorsqu'elle devoit contredire; qu'elle a été prodigue, au lieu d'être économe. Mais si elle a manqué à son devoir, et si en conséquence elle a attiré sur nous des malheurs épouvantables et sans nombre, je suis convaincu qu'on ne peut se dissimuler la nécessité d'une réforme considérée en elle-même, quelque puisse être la différence d'opinion sur le moment et la manière de la faire. Or je soutiens que le moment est venu, ou jamais il ne viendra, d'adopter quelques mesures afin d'obtenir un parlement plus fidèle à s'acquitter de ses devoirs.

„Il y a cinq ans que je fis une semblable motion. Nous étions alors en paix, et avions tout lieu d'espérer qu'elle continueroit. Le royaume jouissoit même d'une grande prospérité. Cependant en repassant les évènements des vingt dernières années, en me rappelant les différentes guerres dans lesquelles nous nous sommes trouvés engagés, en réfléchissant sur la conduite des différentes administrations pen-

dant ces guerres, en voyant avec quelle légèreté la Chambre des Communes prodiguoit les fonds publics, prodigalité à laquelle l'honorable membre (M. Pitt) attribuoit tous les malheurs de la guerre d'Amérique; voyant aussi d'un autre côté, s'élever en France un nouvel ordre de choses qui menaçoit le système politique de l'Europe, d'un changement aussi grand qu'important, et ne pouvant méconnoître dans la Chambre la même disposition à se laisser gouverner par le pouvoir exécutif et à lui abandonner le maniement du trésor public, je crus devoir proposer la réforme, comme étant le seul moyen de prévenir les maux auxquels nous allions être exposés. Malheureusement la guerre se déclara. Un noble lord (Mornington) se servit de l'accroissement de notre prospérité depuis la guerre d'Amérique, pour s'opposer à la réforme. Il nous prédisoit que la nation alloit se relever plus grande et plus glorieuse de sa chute, et qu'elle n'avoit point à en craindre une seconde. Aujourd'hui, toute cette prospérité s'est évanouie, et nous sommes réduits à un état de détresse et d'avilissement sans exemple. J'ignore si le remède que je propoisois, auroit été assez efficace pour détourner ces malheurs. Mais il n'est que trop vrai que nous avons fait une seconde chute plus funeste encore que la première. Si donc notre prospérité et nos succès étoient selon le noble lord, une présomption de la bonté du système actuel, nos infortunes et nos défaits sont sans contredit une présomption bien plus forte des conséquences funestes d'un tel système. Il y a plus; dans tous les débats on a eu soin de faire remarquer la prodigalité extravagante du gouvernement françois, et le mauvais état de ses finances, et l'on n'a pas manqué d'en tirer des inductions contre le système de suffrage universel qui venoit d'y être

adopté. Mais ici, où un tel système n'existoit pas, et quoique les fonds publics soient confiés à la garde de la chambre des communes, ne les a-t-on pas vu dissipés avec la même extravagance? Et comment sommes-nous tombés dans une détresse qui met l'Etat dans un danger imminent? Par l'indifférence que les communes ont toujours montrée pour le bien public, parcequ'elles ont négligé de surveiller la conduite du gouvernement; parcequ'elles se sont refusées à une enquête sur les causes de tant de malheurs accumulés; parcequ'elles n'ont opposé aucune digue au torrent des profusions ministérielles; parcequ'elles ont tenu constamment une route opposée à celle que leur devoir leur prescrivait. En effet, dans une guerre remarquable seulement par ses honteux revers, la chambre a sanctionné aveuglement toutes les fautes des ministres: elle a vu, sans s'en inquiéter, l'innocence et la liberté des individus attaqués: les côtes de l'Irlande ont été laissées sans défense, et elle n'a fait aucune démarche pour connoître la cause d'une négligence aussi criminelle: enfin, lorsque la banque d'Angleterre arrêta les paiemens par ordre du conseil; lorsque le crédit public essayoit un échec inouï, de mauvaises excuses lui suffirent pour absoudre le ministère de tout blâme. N'est-il pas plus que tems de remédier à tant de maux? et comment y remédier efficacement, si ce n'est en adoptant le seul moyen qui puisse rendre aux communes leur ancienne énergie?

„La réforme que je propose, n'apportera point de changement essentiel au mode actuel d'élections. Les seules personnes, qui, selon moi, devroient être particulièrement inéligibles, sont celles qui n'ayant aucun rapport avec le peuple, trouvent le moyen de se glisser dans le parlement, en se jettant entièrement dans la dépendance de quelque grand personnage. Quel peut être l'objet de leur ambition? Ce n'est pas de se consacrer au bien public, en défendant les droits du peuple; mais de travailler à leurs propres intérêts, en vendant avec leur suffrage, le dépôt qui leur est confié. Si je n'avois consulté que mon propre avis, j'aurois proposé un comité pour connoître toute l'étendue du mal et y apporter le remède convenable. Ce moyen me paroissoit le meilleur; mais je ne veux pas m'exposer de nouveau à l'objection qui me fut faite autrefois: „Voulez-vous ôter au peuple sa confiance dans la Chambre actuelle des communes, en reconnoissant les défauts de la constitution, sans indiquer en même tems le remède?„ — Je crois en conséquence devoir tracer ici l'équisse d'un plan.

„Mon but est d'obtenir pour le peuple une

pleine, réelle et libre représentation. Je ne veux rien changer à la constitution: elle doit rester telle qu'elle est établie, composée du Roi, des pairs et des communes. Je veux même conserver tout ce qui peut se concilier avec mon but. Je propose donc que le parlement soit composé du même nombre de membres, et que la représentation des comtés reste à peu-peu près sur le même pied, sauf qu'au lieu de 92 membres, il y en ait 113, afin de faire disparaître les grandes disproportions, et que les comtés où la représentation n'est pas proportionnée à l'étendue du sol et de la population, soient divisés en deux districts; en sorte, par exemple, que le comté d'York qui n'a que deux représentans, en ait quatre. — Il me paroitroit convenable aussi que le droit d'élection, au lieu d'être borné aux francs-tenanciers (*free holders*), s'étendît à tous autres tenanciers (*cory holders*) et locataires à bail (*lease holders*) qui sont tenus de payer une redevance annuelle pendant un certain nombre d'années. Tels sont les seuls changemens relatifs à la représentation des comtés. (La suite ci après).

Extrait des Nouvelles de Paris, du 3 Juin.

Message aux Conseils des cinq-cens & des anciens, du 13 Prairial, (1er. Juin).

Citoyens représentans, Le Directoire exécutif s'empresse de vous annoncer qu'il vient de recevoir une lettre du citoyen Barthélemi, contenant son acceptation de la place de membre du Directoire exécutif de la République française.

Signé, Carnot, président. Lagarde, secrétaire gén.

Au Directoire exécutif. — Bâle le 10 Prairial (29 Mai).

Citoyens Directeurs, Le courrier extraordinaire, porteur de la lettre dont vous m'avez honoré le 7 (26), est arrivé ici ce matin au point du jour.

J'obéis à l'acte du Corps législatif qui m'appelle parmi vous. Je ne dois, sans doute, qu'à l'extrême indulgence des représentans de la nation cet éclatant témoignage de leur confiance. Absent de ma patrie depuis trente ans, peu instruit de son administration intérieure, combien je suis effrayé de la tâche qui m'est imposée! Mais je ne crois pas que dans une semblable circonstance un bon citoyen soit libre de se refuser à l'honorable marque de bienveillance dont je suis l'objet.

Quelques arrangemens nécessaires et quelques soins qu'exige ma santé, souvent altérée, ne me permettront de partir que dans quatre ou cinq jours. Je me mettrai alors en route, citoyens Directeurs, pour aller m'associer aux ma-

portantes fonctions que la constitution vous attribue. Salut et respect, — Signé, Barthélemi.

Message au Conseil des cinq-cens, au 13 Prairial, au 5

Citoyens représentans! La flûte de la République, la *Louise*, arrivant de Saint-Dominique, a paru devant Brest, dans les premiers jours de ce mois; elle s'est échouée sur les côtes de Balam; mais dans cet événement, nous n'avons à regretter que la coque du bâtiment, tous les équipages et les papiers de correspondance ont été sauvés, et cette nuit, le ministre de la marine a reçu les dépêches des agens particuliers. Le Directoire, après en avoir pris connoissance, s'empresse de vous transmettre la copie d'une lettre du citoyen Raymond, l'un de ses délégués aux Isles-sous-le-Vent.

Signé: Carnot, président. Lagarde, secrétaire gén.

Le Rédacteur se plaint de ce que quelques journaux abusent du silence qui a dû être gardé sur les conditions de la paix, pour révoquer en doute sa réalité. „ Cette erreur (dit le journal officiel) doit être démentie. On fait que les bases du traité avec l'Empereur, comme Roi de Bohême et de Hongrie, sont énoncées en termes absolus et irrévocables. Il ne reste qu'à en déduire les conséquences, à limiter les dédommagemens respectifs, à y stipuler les intérêts de l'Empire. On n'aura plus à craindre de voir se réveiller, dans un congrès, les passions et les ressentimens des diverses puissances, puisque toutes les difficultés principales sont tranchées; un terme très rapproché est prescrit à ses opérations; mais il suffira pour que toutes les puissances apprécient leurs intérêts, en jugeant, de plus près, de la loyauté et de la modération de nos vues; c'est-là qu'au sein d'une discussion franche et solennelle, recevant toutes de concert l'impression des lumières de nos négociateurs, elles se familiariseront avec les principes de la politique nouvelle que notre révolution a dû introduire en Europe..... La paix continentale est donc assurée..... Mais ce n'est pas assez qu'elle soit faite au dehors; sachons la faire régner dans nos discours, dans nos actions. „

La nouvelle qui s'est répandue d'une insurrection à Gènes, est confirmée par des lettres du citoyen Faypoult, qui font en même tems connoître la sévère impartialité qu'ont montrée, dans ces circonstances, les agens ou militaires françois qui se trouvoient dans le pays. Ce qu'on publie d'une défaite des insurgés, est moins certain. Quoiqu'il en soit, les proclamations pacifiques et loyales du ministre de la République françoise, prouvent et notre zèle pour tout ce qui intéresse la tranquillité de nos

alliés. et notre respect pour l'indépendance des peuples. (*Rédacteur.*)

L'on mande de Brest en date du 28, qu'une escadre composée de deux vaisseaux, de quatre frégates et deux corvettes, sous les ordres du capitaine Guillaume, chef de division, a appareillé dernièrement de ce port pour aller observer les mouvemens de l'ennemi, protéger le cabotage, faciliter l'entrée du port aux navires du commerce, et faire le service d'avant-garde de l'armée navale actuellement en rade. (*Id.*)

Buonaparte n'a point été nommé commandant dans le Midi, comme la *Sentinelle* l'avoit annoncé. C'est un des officiers-généraux de son armée qui doit s'y rendre, pour résider en qualité de gouverneur à Marseilles.

Les fonds publics ont haussé subitement, et les *inscriptions* sont recherchées aujourd'hui à 29 liv. On attribue cette faveur imprévue à la nouvelle, que le Directoire auroit reçu hier soir le traité définitif de paix, conclu entre l'Autriche et la République françoise. Cependant il n'a rien été publié d'officiel à cet égard.

Si l'on en veut croire les *Annales*, le Directoire exécutif ne se refuse plus à un accommodement avec l'Angleterre. On a même déjà la certitude que des ouvertures faites par les commissaires chargés de l'échange des prisonniers, ont été bien accueillies par le cabinet Britannique, et qu'elles ont donné lieu à des propositions assez raisonnables, pour qu'on puisse espérer très incessamment une paix générale et avantageuse aux deux puissances.

La place de consul à Tripoli, qui avoit été destinée par le directoire à Pelet (de la Lozère), vient d'être conférée à Florent-Guyot.

On prétend que M. Cabarrus est arrivé ici, chargé d'une mission particulière du gouvernement espagnol.

Des lettres de Valogne annoncent que, depuis le 16 Mai, les anglois ont un camp de 117 tentes à l'isle d'Aurigny; les frégates et les cutiers sont toujours dans les parages et sur les côtes des isles de Saint-Marcoul.

On a célébré, dit-on, à Paris, décadi dernier, la fête de la *Reconnoissance*; on s'est seulement aperçu, dit le *Grondeur*, qu'on ne s'en apercevoit pas; personne n'y étoit; on a bien raison de dire que c'est le siècle des ingrats.....

Ce matin, le bruit étoit général que Merlin de Thionville & le général Jourdan étoient battus au bois de Boulogne, & que le dernier avoit été tué; c'étoit, disoit on, une ancienne querelle. Ce bruit s'est dissipé lorsqu'on a vu entrer ces deux députés dans la salle du conseil des 500; comme ils avoient entendu parler de ce qu'on répandoit sur leur compte, ils se sont embrassés, pour faire voir qu'ils n'avoient aucune rancune l'un contre l'autre.

Le journal des *Humanis Libres* prétend que Darthe étoit

mort lorsqu'on l'a conduit au supplice. Pour le faire parvenir à l'échafaud (dit cette feuille) on ploya le cadavre sur une chaise, en lui brisant l'épine du dos; on l'attachait par les jambes, pour que leur balancement n'indiquât pas l'état du corps; enfin on l'apporta sans Babouf, qu'on ne fit paroître qu'après.

Madame de la Rochefoucauld d'Enville est morte aujourd'hui, âgée de 80 ans. Elle étoit née avec le système, & les dernières années de sa vie se sont passées au milieu des horreurs de la révolution. On fait assez ce que celle-ci lui a coûté. Sa famille persécutée & fugitive; ses enfans massacrés, & l'un d'eux sous ses yeux; elle-même, malgré son grand âge, enfermée 13 mois avec sa fille dans un de ces cachots qui présentoient à l'innocence & à la vertu l'avant-scène de la mort; telle a été, dans les maux publics, la part de cette femme illustre.

Tableau du Commerce des différentes puissances.

En l'année 1796, il est entré dans la Meuse & le passage de guerre (pour les ports des Provinces-Unies), 874 vaisseaux, & il en est sorti 878; non compris les barques de pêcheurs & beaucoup d'autres bâtimens qui font les transports dans les eaux de la Zélande. Le nombre des vaisseaux entrés en 1795 n'étoit que de 366, & celui des vaisseaux sortis de 406. Il est entré dans les ports du Texel, de Vlie &c., pour Amsterdam, 3576 vaisseaux; savoir, 947 de Hambourg, 198 de Edme, 19 de Brême, 159 de Norvège, 150 de Riga, 127 de Königsberg, 134 d'Elbinge, 83 de Danzick, 50 de Bordeaux, 46 de Londres, 35 de Cadix, & 25 de Bilbao.

A Cadix, il est entré, en 1796, 932 vaisseaux; savoir, 212 espagnols, 200 danois, 86 américains, 80 suédois, 65 anglais, 21 marocains &c.; 165 vaisseaux espagnols venant des Indes, qui ont apporté dix millions en pièces de huit, pour le compte du Roi, & dix-huit millions & demi pour le compte des particuliers.

D'après le relevé fait au département de la marine espagnole, il est parti pour les Indes, pendant l'année 1796, 109 bâtimens chargés de marchandises, & il en est arrivé 195, qui ont apporté 29,139,492 pesos, tant pour le Roi que pour les particuliers; 32,060 castellanos d'or; différens ouvrages d'or & d'argent, ainsi que beaucoup de pierres précieuses, & une quantité immense de cacao, sucre, tabac, grains, peaux &c. Enfin les vaisseaux marchands, tant étrangers que nationaux, qui ont fait le commerce, se sont montés à 532.

Le commerce entre l'Autriche & la Turquie s'est nouvellement accru: du 1er Novembre 1795 au 1er Novembre 1796, il a été importé de la Turquie en Autriche, par Semlin, 27,274 balles de coton non ouvré, pesant ensemble 24,148 quintaux; 3,500 quintaux de fil de coton, teint en rouge; 241 quintaux de fil de coton blanc, 121 quintaux de safran, 15,024 quintaux de diverses espèces de maroquins.

Il a passé en 1796, dans le canal de Kiel, le nombre de vaisseaux suivant: 29 anglais, 87 hollandais, 413 d'Old Frise, 122 d'Oldenbourg, 121 de Papenbourg, 6 de Brême, 2 de Hambourg, 3 de Lubeck, 12 de Hanovre, 129 de

Mecklembourg, 83 de la Poméranie suédoise, 57 de Brandebourg & de Prusse, 22 de Courlande & Russie, 72 de Suède; en tout, 1258: à quoi il faut joindre 2177 vaisseaux nationaux.

Dans le cours de 1796, il a passé par le Sund 12,113 vaisseaux marchands; savoir, 4,455 anglais, 2,156 danois, 2,505 suédois, 1,773 prussiens ou hollandais, 169 américains, 14 portugais, 25 espagnols, 249 de Danzick, 93 de Brême, 70 de Lubeck, 7 de Russie; les autres de différentes puissances d'Allemagne.

De Bruxelles, le 5 Juin.

Les ministres du culte catholique de cette ville se prévalant du jugement rendu en leur faveur par le tribunal criminel de la Dyle, ont célébré hier, jour de la Pentecôte, le service divin dans toutes les églises avec la solennité accoutumée, malgré la défense que le commissaire du Directoire exécutif leur en avoit fait la veille. Il y a eu à cette occasion quelques désordres dans l'une des églises, où les agens de la police allèrent jusqu'à l'autel reconnoître les ecclésiastiques qui officioient. Ce matin, seize de ces prêtres ont été atteints de mandats d'arrêts, et dans la journée, un plus grand nombre seront mis en arrestation. Ces mesures de rigueur caulent un mécontentement général.

P. S. L'on vient de publier un arrêté du Directoire qui dispense les prêtres de faire la fameuse déclaration.

De Cologne, le 7 Juin.

Le général en chef Hoche est arrivé ce matin ici de Bonn.

La cavalerie, formant l'arrière-garde de l'armée du Nord, a passé ces jours derniers par cette ville et les environs; elle se dirigeoit vers le Bas-Rhin.

De Nassau, le 8 Juin.

Aussitôt après le départ de la division de cavalerie du général Richepanse, l'infanterie de la division de Grenier a occupé nos environs. Elle s'étend maintenant depuis Catzenellenbogen, le long des frontières de la Hesse, jusqu'au Rhin. L'on dit qu'il va être jeté un nouveau pont sur la Lahn. Cette circonstance, ainsi que d'autres, fait présumer que l'évacuation absolue de nos contrées n'aura pas lieu aussitôt qu'on l'avoit cru.

* * * Le Public est averti que la terre de Schockwitz, située en Silésie, pas loin de la ville de Breslau, sera adjugée d'après la 116ème Loterie de la ville d'Hambourg, dont le tirage commencera le 12 Juin, de façon que le gagneur de cette terre, sera celui qui se trouvera porteur du même numéro qui gagnera dans ladite 116ème Loterie de Hambourg le gros lot de 60 000 marcks, & elle lui sera adjugée avec toutes les dépendances, bien enssemencée &c., sans que cela lui occasionne les moindres frais.

Les billets sont à distribuer chez le négociant & collecteur de la Loterie de la ville d'Hambourg, Jean Frédéric Grifson, y demeurant; au-dessous de l'hôtel de Kaisershoff. La mise d'un billet est d'un Frédéric d'or, du poids requis. Les avisemens concernant ladite terre, s'y donneront gratis.